



Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions ☐ Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
P C 0 3 8 3 7 5 2 4 A 0 0 0 2
PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier
La présente déclaration a été reçue à la mairie
le 1 2 0 6 2 0 2 4
Cachet de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis :
☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National
☐ au Secrétariat de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial
au Secrétariat de la Commission Nationale

1 Identité du demandeur [1]

(i) Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

d'Aménagement Commercial

^[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1	Vous êtes un particulier Nom	Prénom				
	Date et lieu de naissance : Date :					
	Commune :					
	Département : Pays :					
1.2	Vous êtes une personne morale					
	Dénomination	Raison sociale				
	FFCAM - Fédération Française des CI	FFCAM				
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)				
	7 7 5 6 7 1 3 1 6 0 0 2 6 0	Association reconuue d'utilité publique				
	Représentant de la personne morale :	Definers				
	Nom Raynaud	Prénom Nicolas				
	reagnatu	Nicolas				
2	Coordonnées du demandeur					
	Adresse : Numéro : 256 Voie : rue de la	République				
	Lieu-dit : Chambóry					
	Localité : Chambéry					
	Code postal : 7 3 0 0 BP : Cedex :					
	Téléphone : 0 6 8 2 5 0 3 8 7 3 Indicatif pour le pays étranger :					
	m.dassonville @ffcam.fr					
	Si le demandeur habite à l'étranger :					
		Division tomitorials				
	Pays : J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communique	Division territoriale :				
	par lettre recommandée électronique ou par un autre procéde notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. E de cette demande.	é électronique équivalent les documents habituellement				
2Bis	Identité et coordonnées d'une person	nne autre que le(s) demandeur(s)[2]				
	i Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées. Pour un particulier :					
	Nom	Prénom				
	Pour une personne morale :					
	Dénomination	Raison sociale				
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)				
	Représentant de la personne morale :	Prénom				
	Nom	Prénom				

^[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s) ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire ^[3] . Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie: Lieu-dit: La Lavey Localité: SAINT CHRISTOPHE EN OISANS Code postal: 3 8 5 2 0 Références cadastrales ^[4] : ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14. Préfixe: ① 0 0 Section: © Numéro: © Voie: Lieu-dit: La Lavey Localité: SAINT CHRISTOPHE EN OISANS Code postal: ③ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14. Préfixe: © 0 0 Section: © Numéro: © 0 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 90 3.2 Situation juridique du terrain ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Étes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain? © Oui ② Non ☐ Je ne sais par Le terrain est-il situé dans un lotissement? Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)?		Adresse : Numéro : Voie :
Code postal: BP: Cedex: Si cette personne habite à l'étranger: Pays: Division territoriale: Téléphone: Indicatif pour le pays étranger: Adresse électronique: @ Le terrain 3.1 Localisation du (ou des) terrain(s) ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire ^[5] . Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie: Lieu-dit: La Lavey Localité: SAINT CHRISTOPHE EN OISANS Code postal: 3 8 5 2 0 Références cadastrales ^[6] : ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14. Préfixe: 0 0 0 Section: 0 G Numéro: 0 0 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 90 3.2 Situation juridique du terrain ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Ètes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais par Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain est-il situé dans une périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.)? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais par Si votre terrain est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais par Si votre terrain est-concernée par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates		Lieu-dit :
Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale : Téléphone : Indicatif pour le pays étranger : Indicatif pour le pays		Localité :
Si cette personne habite à l'étranger : Pays : Division territoriale : Téléphone : Indicatif pour le pays étranger : Indicatif pour le pays		Code postal : BP : Cedex :
Téléphone:		
Adresse électronique : @ Le terrain 1. Localisation du (ou des) terrain(s) ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire ^[S] . Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie: Lieu-dit : La Lavey Localité : SAINT CHRISTOPHE EN OISANS Code postal : 3 8 5 2 0 Références cadastrales ^[A] : ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14. Préfixe : 0 0 0 Section : 0 G Numéro : 0 0 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 90 3.2 Situation juridique du terrain ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Ètes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PL)P)? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PL)P)? Le terrain est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non		Pays : Division territoriale :
Adresse électronique : @ Le terrain 1. Localisation du (ou des) terrain(s) ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire ^[S] . Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie: Lieu-dit : La Lavey Localité : SAINT CHRISTOPHE EN OISANS Code postal : 3 8 5 2 0 Références cadastrales ^[A] : ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14. Préfixe : 0 0 0 Section : 0 G Numéro : 0 0 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 90 3.2 Situation juridique du terrain ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Ètes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PL)P)? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PL)P)? Le terrain est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non		Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :
3.1 Localisation du (ou des) terrain(s) ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire. Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie: Lieu-dit : La Lavey Localité : SAINT CHRISTOPHE EN OISANS Code postal : 3 8 5 2 0 Références cadastrales d': ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14. Préfixe : 0 0 0 Section : 0 G Numéro : 0 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 90 3.2 Situation juridique du terrain ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Ètes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PU.P) ? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates		
3.1 Localisation du (ou des) terrain(s) ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire ^[3] . Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro:		@
3.1 Localisation du (ou des) terrain(s) ① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire ^[3] . Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro:		
① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire ^[3] . Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro:	3	Le terrain
à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire ^[S] . Adresse du (ou des) terrain(s) Numéro: Voie: Lieu-dit: La Lavey Localité: SAINT CHRISTOPHE EN OISANS Code postal: 3 8 5 2 0 Références cadastrales ^[A] : ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14. Préfixe: 0 0 0 Section: 0 G Numéro: 0 0 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 90 3.2 Situation juridique du terrain ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain? Oui Non Je ne sais par Le terrain est-il situé dans un lotissement? Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Le terrain est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais par Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates	3.1	Localisation du (ou des) terrain(s)
Lieu-dit: La Lavey Localité: SAINT CHRISTOPHE EN OISANS Code postal: 3 8 5 2 0 Références cadastrales (a): ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14. Préfixe: 0 0 0 Section: 0 G Numéro: 0 0 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 90 3.2 Situation juridique du terrain ② Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Ètes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain? Le terrain est-il situé dans un lotissement? Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates		à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire ^[3] .
Localité : SAINT CHRISTOPHE EN OISANS Code postal : 3 8 5 2 0 Références cadastrales : ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14. Préfixe : 0 0 0 Section : 0 G Numéro : 0 0 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 90 3.2 Situation juridique du terrain ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Étes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?		Numéro : Voie :
Localité : SAINT CHRISTOPHE EN OISANS Code postal : 3 8 5 2 0 Références cadastrales : ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14. Préfixe : 0 0 0 Section : 0 G Numéro : 0 0 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 90 3.2 Situation juridique du terrain ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Étes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui № Non ☐ Je ne sais parte d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?		Lieu-dit : La Lavey
Références cadastrales ^[4] : ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14. Préfixe: ② ② ② Section: ② G Numéro: ② ② 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 90 3.2 Situation juridique du terrain ② Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain? ② Oui ② Non ② Je ne sais par Le terrain est-il situé dans un lotissement? ② Oui ② Non ③ Je ne sais par Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? ② Oui ② Non ③ Je ne sais par Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? ② Oui ② Non ③ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? ③ Oui ② Non ③ Je ne sais par Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates		
Références cadastrales ^[4] : ① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14. Préfixe: ② ② ② Section: ② G Numéro: ② ② 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 90 3.2 Situation juridique du terrain ② Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain? ② Oui ② Non ② Je ne sais par Le terrain est-il situé dans un lotissement? ② Oui ② Non ③ Je ne sais par Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? ② Oui ② Non ③ Je ne sais par Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? ② Oui ② Non ③ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? ③ Oui ② Non ③ Je ne sais par Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates		Code postal · 3 8 5 2 0
Préfixe: 0 0 0 Section: 0 G Numéro: 0 0 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 90 3.2 Situation juridique du terrain ① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain? Oui Non De ne sais par Le terrain est-il situé dans un lotissement? Oui Non De ne sais par Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Oui Non De ne sais par Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? Oui Non De ne sais par Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Oui Non De ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non De ne sais par Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates		•
3.2 Situation juridique du terrain i Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain? Le terrain est-il situé dans un lotissement? Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates		i) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.
① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais pas Le terrain est-il situé dans un lotissement ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais pas Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais pas Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais pas Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais pas Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates		Préfixe : 0 0 0 Section : 0 G Numéro : 0 0 9 2 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 90
① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables. Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais pas Le terrain est-il situé dans un lotissement ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais pas Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais pas Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais pas Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? □ Oui ☑ Non □ Je ne sais pas Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates	3.2	Situation juridique du terrain
Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non De ne sais par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates		(i) Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)?		Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais par Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P)? ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais par Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais par Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates		Le terrain est-il situé dans un lotissement ? ☐ Oui ☑ Non ☐ Je ne sais pas
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N)? Oui Non Je ne sais pas Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates		Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain)? Oui Non Je ne sais pas Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention
·		
de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :		Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates
		de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

^[3] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.

^[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

i Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

	ature des travaux, installations ou aména Jel que soit le secteur de la commune	agements envisagés
_	Cochez la ou les cases correspondantes.	
	Lotissement	☐ Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts
	Remembrement réalisé par une association	de véhicules et garages collectifs de caravanes
for	ncière urbaine libre	ou de résidences mobiles de loisirs
	Terrain de camping	
	Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances	• Contenance (nombre d'unités) :
	Aménagement d'un terrain pour la pratique	☐ Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
	sports ou de loisirs motorisés	• Superficie en m² :
	Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire	Profondeur en m (pour les affouillements) :
	jeux et de sports	
	Aménagement d'un golf	Hauteur en m (pour les exhaussements) :
		es démontables, créant une surface de plancher totale
	périeure à 40 m², constituant l'habitat permanent de l	
	•	milial des gens du voyage recevant plus de deux résidences
	bbiles	
Da	ins les secteurs protégés	
	nénagement situé dans un espace remarquable	Aménagement situé dans le périmètre d'un site
ou	ı milieu du littoral identifié dans un document	patrimonial remarquable ou dans les abords
ď	urbanisme comme devant être protégé ^[5] :	des monuments historiques ^[5] :
	Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné	☐ Création d'une voie
àΙ	'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont	☐ Travaux ayant pour effet de modifier
né	cessaires à la gestion ou à l'ouverture au public	les caractéristiques d'une voie existante
de	ces espaces ou milieux	Création d'un espace public
	Aménagement nécessaire à l'exercice des activités	Aménagement situé dans un site classé
ag	ricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres,	ou une réserve naturelle ^[5] :
СО	nchylicoles, pastorales et forestières	☐ Création d'un espace public
0-		1 1
Cc	ourte description de votre projet ou de vos travaux :	
Su	perficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :	

^[5] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

	Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en	préciser le nombre et leur contenu :		
4.2	À remplir pour une demande concernan	t un lotissement		
	Nombre maximum de lots projetés : Surfa	ace de plancher maximale envisagée (en m²) :		
	Comment la constructibilité globale sera-t-elle ré Par application du coefficient d'occupation du sol	partie ? La constructibilité sera déterminée à la vente (ou		
	(COS) à chaque lot	à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur		
	Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande	devra fournir un certificat aux constructeurs.		
	Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de f Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué ou Garanti Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou loc	e financière d'achèvement des travaux		
4.3	À remplir pour l'aménagement d'un cam en vue de l'hébergement touristique	ping ou d'un autre terrain aménagé		
	Nombre maximum d'emplacements réservés	Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)		
	aux tentes, caravanes ou résidences mobiles	Nombre d'emplacements réservés aux HLL :		
	de loisirs :	Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m²) :		
	Nombre maximal de personnes accueillies :			
	Lorsque le terrain est destiné à une exploitation sais	onnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :		
	Agrandissement ou réaménagement d'une structure			
	Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les ar	nénagements		

À remplir pour une demande comprenant un projet de construction 5.1 Architecte Oui 🗸 Non 🗌 Vous avez eu recours à un architecte^[6]: Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous : Pour un architecte personne physique : Nom de l'architecte : Prénom: Pour un architecte personne morale : Dénomination Raison sociale Atelier 17c architectes Atelier 17C-Architecte N° SIRET Type de société (SA, SCI...) 146904200047 SARL Représentant de la personne morale : Nom Prénom Poirier **Benoit** Voie : rue de la Cleyat Numéro : 19 Lieu-dit: Localité : Barraux Code postal : 3 8 5 3 0 BP : ____ Cedex: N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes $^{[7]}$: $\underline{\frac{\text{S03610PC000474417}}{\text{S03610PC000474417}}}$ Conseil régional de l'ordre : Auvergne-Rhône-Alpes Téléphone : 0 4 7 6 4 5 2 7 8 4 ou Télécopie : Adresse électronique : atelier17c.pb @ orange.fr Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous[8]: ☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire. 5.2 Nature du projet envisagé Nouvelle construction Travaux sur construction existante ☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

^[6] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

^[7] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

^[8] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

⁻ Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher;

⁻ Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m

	Courte description de votre projet ou de vos travaux :							
	Réhabilitation et extension du Refuge de La Lavey.							
	Démolition des parties de construction vétustes, réhabilitation de la partie historique conservée et construction d'une extension en ossature bois, dans une recherche d'intégration architecturale et paysagère au hameau de La Lavey. Création d'une filière d'assainissement non collective, travaux d'entretien du captage d'eau existant, et autonomie énergétique par le recours aux énergies renouvelables. Mise en conformité sur l'ensemble des aspects du Refuge. Pas d'augmentation de la capacité d'accueil du public. Site isolé, pas de raccordement aux réseaux publics.							
	Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),							
	indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : 0							
	Si votre projet est un ouvrage de production d'éléctricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa							
	puissance crête kW et la destination principale de l'énergie produite :							
5.3	Informations complémentaires							
	 Nombre total de logements créés :							
	Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro							
	Autres financements :							
	 Mode d'utilisation principale des logements : Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation : 							
	Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :							
	 □ Résidence pour personnes âgées □ Résidence pour étudiants □ Résidence de tourisme □ Résidence hôtelière à vocation sociale □ Résidence sociale □ Résidence pour personnes handicapées 							
	☐ Autres, précisez :							
	• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : 0							
	• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces							
	3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus							
	• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol 2 et au-dessous du sol 1							
	 Indiquez si vos travaux comprennent notamment : ✓ Extension □ Surélévation □ Création de niveaux supplémentaires 							
	 Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif : ☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale ☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir 							

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

(i) Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016.

Surfaces de plancher^[9] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[10] (B)	Surface créée par changement de destination ^[11] (C)	Surface supprimée ^[12] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[11] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[13]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)						

^[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.

^[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

^[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

^[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

^[13] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

i Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m^{2 [14]} (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous- destination ^[17] (C)	Surface supprimée ^[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[16] ou de sous- destination ^[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole	Exploitation agricole						
et forestière	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
- Idaliaacii	Hébergement						
	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public	222	164	0	98	0	288
	Industrie						
Autres activités des secteurs	Entrepôt						
primaire,	Bureau						
secondaire ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition Cuisine dédiée à la vente						
	en ligne						
Surfaces totale	s (en m²)	222	164		98		288

^[14] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service.public.fr.

^[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

^[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

^[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

^[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7	Stationnement
	Nombre de places de stationnement
	Avant réalisation du projet : 0 Après réalisation du projet : 0
	Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
	Adresse 1 des aires de stationnement :
	Numéro : Voie :
	Lieu-dit:
	Localité :
	Code postal :
	Adresse 2 des aires de stationnement :
	Numéro : Voie :
	Lieu-dit:
	Localité :
	Code postal :
	Nombre de places :
	Surface totale affectée au stationnement : $\frac{0}{m^2}$ m ² , dont surface bâtie : $\frac{0}{m^2}$
	Pour les commerces et cinémas :
	Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :
6	À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions
	(i) Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande. Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :
	extension Nord: 1968; partie cuisine: environ 1870; appentis local technique: environ 1990
	Démolition totale ✓ Démolition partielle En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :
	L'édifice existant conservé est entièrement réhabilité dans un souci de préservation et de mise en valeur (reprise des jointoiements des murs en pierre, réfection de la charpente bois et de sa couverture, remplacement des menuiseries extérieures et de l'ensemble de l'aménagement intérieur, lors de la mise en place d'une isolation thermique intérieure). Cet édifice accueille après travaux la cuisine du refuge au niveau bas, et les chambres des gardiens au niveau haut.
	Nombre de logements démolis : 0

Participation pour voirie et réseaux i Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur. 7.1 Pour un particulier Prénom Nom 7.2 Pour une personne morale Dénomination Raison sociale N° SIRET Type de société (SA, SCI...) Représentant de la personne morale : Nom Prénom Voie: Adresse: Numéro: Lieu-dit: Localité :

Division territoriale :

Code postal :

Pays:

Adresse électronique :

Si le demandeur habite à l'étranger :

Informations pour l'application d'une législation connexe Indiquez si votre projet : au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre porte sur une installation, un ouvrage, des travaux 2018 visant à faciliter la réalisation de projets ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur de construction et à favoriser l'innovation l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine du code de l'environnement (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France porte sur des travaux soumis à autorisation pour les antennes-relais et les opérations liées environnementale en application du L.181-1 du code au traitement de l'habitat indigne) a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation de l'environnement fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° ou d'une déclaration au titre d'une autre législation du code de l'environnement (dérogation espèces que celle du code de l'urbanisme Précisez laquelle : protégées) porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 est soumis à une obligation de raccordement à un du code de l'environnement réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 déroge à certaines règles de construction du code de l'énergie et met en œuvre une solution d'effet équivalent (i) Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article. Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants : (i) Informations complémentaires si votre projet se situe dans un site classé ou se situe dans le périmètre d'un site patrimonial en instance de classement au titre du code de remarquable l'environnement se situe dans les abords d'un monument historique porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques Engagement du (ou des) demandeurs J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation. Je certifie exacts les renseignements fournis. Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, Dossier saisi par voie électronique sur l'espace sécurisé su site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation. à SAINT CHRISTOPHE EN OISANS Fait le 1 1/0 6/2 0 2 4 Signature du (des) demandeur(s) Dans le cadre d'une saisine par voie papier Votre demande doit être établie en quatre exemplaires - un exemplaire supplémentaire, si votre projet et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous fait l'objet d'une demande de dérogation auprès devrez produire: de la commission régionale du patrimoine - un exemplaire supplémentaire, si votre projet et de l'architecture;

- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se

- deux exemplaires supplémentaires dont un sur

support dématérialisé, si votre projet est soumis

à autorisation d'exploitation commerciale.

situe dans un cœur de parc national;

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial

au titre des monuments historiques ;

remarquable ou se voit appliquer une autre protection

dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe

Pour un permis à amenager portant s	or un lotissement
 □ En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanis nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysager et environnemental. □ Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la bid à l'établissement du projet architectural, paysager et envi Information à remplir sur le professionnel sollicité : □ architecte □ paysagiste-concepteur Pour un architecte personne physique : 	paysage pour l'établissement du projet architectural, 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 u'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi odiversité, de la nature et des paysages, a participé
Nom	Prénom
Pour un architecte personne morale : Dénomination	Raison sociale
N° SIRET	Type de société (SA, SCI)
Représentant de la personne morale :	
Nom	Prénom
Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité :	
	aday . A D
	edex :
Téléphone :	
Adresse électronique :	
Pour les architectes uniquement :	
·	
N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes ^[19]	
Conseil régional de l'ordre de :	

^[19] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Les six premiers caractères correspondent au numéro d'inscription à l'ordre des architectes.

Références cadastrales : fiche complémentaire

(i) Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

0.00			0070		
Préfixe : 000	Section : 0 G	Numéro :	<u> </u>	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	2000
Préfixe : 000	Section : 0 G	Numéro :	0073	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	5850
Préfixe : 000	Section : 0 G	Numéro :	0074	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	600
Préfixe : 000	Section : 0 G	Numéro :	0077	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	1010
Préfixe : 000	Section: 0 G	Numéro :	0087	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	10
Préfixe : 000	Section : 0 G	Numéro :	0088	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	5
				Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
				Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
				Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
				Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
				Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):	
				Superficie de la parcelle cadastrale (en m²):	
				Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Prelixe: 000	Section: 0	Numero : N	3011	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro : _		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :		Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
		40000		, ,	

Superficie totale du terrain (en m^2) :

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Dans le cas où votre demande relèverait de la compétence de l'État, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* ...

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

^{*} https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929





Notice d'information pour les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable

Articles L.421-1 et suivants : R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme

1 Quel formulaire devez-vous utiliser pour être autorisé à réaliser votre projet ?

Il existe trois permis:

- le permis de construire ;
- le permis d'aménager ;
- le permis de démolir.

Selon la nature, l'importance et la localisation des travaux ou aménagements, votre projet pourra soit :

- être précédé du dépôt d'une autorisation (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir);
- être précédé du dépôt d'une déclaration préalable ;
- n'être soumis à aucune formalité au titre du Code de l'urbanisme avec l'obligation cependant pour ces projets de respecter les règles d'urbanisme.

La nature de votre projet déterminera le formulaire à remplir : les renseignements à fournir et les pièces à joindre à votre demande sont différents en fonction des caractéristiques de votre projet.

Le permis d'aménager et le permis de construire font l'objet d'un formulaire commun. Les renseignements à fournir et les pièces à joindre à la demande sont différents en fonction de la nature du projet.

Si votre projet comprend à la fois des aménagements, des constructions et des démolitions, vous pouvez choisir de demander un seul permis et utiliser un seul formulaire. Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (http://www.service-public.fr).

→ Le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire peut être utilisé pour tous types de travaux ou d'aménagements. Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir et/ou des constructions, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

▲ Les pièces à joindre seront différentes en fonction de la nature du projet.

→ Le formulaire de demande de permis de construire pour une maison individuelle doit être utilisé pour les projets de construction d'une seule maison individuelle d'habitation et de ses annexes (garages...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante.

Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions soumises à permis de démolir, vous pouvez en faire la demande avec ce formulaire.

- → Le formulaire de permis de démolir (cerfa n° 13405) doit être utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé ou lorsque le conseil municipal du lieu où se situe le projet a institué cette obligation. Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, le formulaire de demande de permis d'aménager et de construire permettent également de demander l'autorisation de démolir.
- → Le formulaire de déclaration préalable doit être utilisé pour déclarer des aménagements, des constructions ou des travaux non soumis à permis. Lorsque votre projet concerne une maison individuelle existante, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes.

Lorsque votre projet concerne la création d'un lotissement non soumis à permis d'aménager ou une division foncière soumise à contrôle par la commune, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable pour les lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager.

2 Informations utiles

→ Qui peut déposer une demande ?

- En application de l'article R. 423-1 du code de l'urbanisme, vous pouvez déposer une demande si vous déclarez que vous êtes dans l'une des quatre situations suivantes :
- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.
- Si vous êtes titulaire d'une autorisation d'urbanisme, vous serez redevable, le cas échéant, de la taxe d'aménagement.

→ Recours à l'architecte

En principe vous devez faire appel à un architecte pour établir votre projet de construction. Cependant, vous n'êtes pas obligé de recourir à un architecte si vous êtes un particulier, une exploitation agricole ou une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- une construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher n'excède pas 150 m²;
- une extension de construction à usage autre qu'agricole dont la surface de plancher cumulée à la surface de plancher existante, n'excède pas 150 m²;
- une construction à usage agricole ou une construction nécessaire au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les CUMA dont ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol ne dépasse pas 800 m²;
- des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture). Un demandeur d'un permis d'aménager portant sur un lotissement doit faire appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour établir le projet architectural, paysager et environnemental (PAPE).

Au-dessus d'un seuil de surface de terrain à aménager de 2500 m², un architecte, au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ou un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages devra obligatoirement participer à l'élaboration du PAPE.

3 Modalités pratiques

→ Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (http://www.service-public.fr). Elle vous aidera à constituer votre dossier et à déterminer le contenu de chaque pièce à joindre.

▲ Votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

→ Combien d'exemplaires faut-il fournir dans le cadre d'une saisine par voie papier ?

Pour les demandes de permis, vous devez fournir quatre exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne. Pour la déclaration préalable, vous devez fournir deux exemplaires de la demande et du dossier qui l'accompagne.

⚠ Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si vos travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national), font l'objet d'une demande de dérogation au code de la construction et de l'habitation, ou sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale.

⚠ Certaines pièces sont demandées en nombre plus important parce qu'elles seront envoyées à d'autres services pour consultation et avis.

→ Où déposer la demande ou la déclaration par voie papier ?

La demande ou la déclaration doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée à la mairie de la commune où se situe le terrain. Le récépissé qui vous sera remis vous précisera les délais d'instruction.

→ Comment déposer ma demande ou ma déclaration par voie électronique ?

À compter du 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée. Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune compétente pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez également utiliser le service en ligne d'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (AD'AU) disponible sur service-public.fr. Celui-ci permet la constitution de votre dossier de manière dématérialisée et d'être guidé dans votre démarche (rubriques à renseigner et justificatifs à produire). Lorsque la commune compétente pour recevoir votre demande s'est raccordée à l'outil, votre dossier pourra également lui être transmis automatiquement.

→ Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 3 mois pour les demandes de permis de construire ou d'aménager ;
- 2 mois pour les demandes de permis de construire une maison individuelle et pour les demandes de permis de démolir;
- 1 mois pour les déclarations préalables.

⚠ Dans certains cas (monument historique, parc national, établissement recevant du public...), le délai d'instruction est majoré, vous en serez alors informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

4 Informations complémentaires

Si vous avez un doute sur la situation de votre terrain ou sur le régime (permis ou déclaration) auquel doit être soumis votre projet, vous pouvez demander conseil à la mairie du lieu du dépôt de la demande.

Vous pouvez obtenir des renseignements et remplir les formulaires en ligne sur le site officiel de l'administration française (http://www.service-public.fr).

Rappel: vous devez adresser une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) à chacun des exploitants des réseaux aériens et enterrés (électricité, gaz, téléphone et internet, eau, assainissement...) susceptibles d'être endommagés lors des travaux prévus

Il est rappelé que les opérations d'aménagement, de

(www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

5 Taxes d'urbanisme

construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation en vertu du code de l'urbanisme donnent lieu au paiement de la taxe d'aménagement et éventuellement de la part « logement » de la redevance d'archéologie préventive. Pour les autorisations d'urbanisme dont la demande d'autorisation initiale a été déposée avant le 1er septembre 2022 ainsi que les demandes d'autorisations modificatives ou de transfert d'un permis délivré en cours de validité déposées après cette date mais se rapportant à une demande d'autorisation initiale déposée avant le 1er septembre 2022, ces taxes sont mentionnées à l'article L331-1 du code de l'urbanisme (taxe d'aménagement) et à l'article L524-4 du code du patrimoine (redevance d'archéologie préventive). La déclaration des éléments nécessaires au calcul de ces taxes doit être complétée et jointe au dossier de demande d'autorisation. Le paiement interviendra à l'appui des titres de perception qui vous seront adressés 12 mois après la délivrance de votre autorisation. A noter que la taxe d'aménagement est payable en deux fois (12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation) lorsque son montant dépasse 1 500 euros.

Pour les autorisations d'urbanisme dont la demande d'autorisation initiale est déposée à compter du 1er septembre 2022, ces taxes sont mentionnées à l'article 1635 quater A du code général des impôts (taxe d'aménagement) et à l'article 235 ter ZG du même code (redevance d'archéologie préventive). La souscription d'une déclaration en ligne via votre espace « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis votre espace sécurisé sur le site www.impots. gouv.fr vous sera demandée dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux au sens de l'article 1406 du code général des impôts.

Le paiement de chacune de ces deux taxes interviendra à l'appui des titres de perception qui vous seront adressés suite à votre déclaration. La taxe d'aménagement reste payable en deux fois (90 jours et 9 mois après l'achèvement des travaux) lorsque son montant dépasse 1 500 euros. Précision importante : pour toute demande d'autorisation initiale déposée à compter du 1er septembre 2022, si vous bénéficiez d'un certificat d'urbanisme, vous pourrez demander à l'administration fiscale d'appliquer au calcul de votre taxe d'aménagement les exonérations et taux en vigueur